



UNSA Retraités

Madame, Monsieur,

Vous vous présentez à la candidature à l'élection législative. A cette occasion, l'UNSA Retraités souhaite porter à votre connaissance ses analyses et ses attentes principales quant à la situation des retraités. Nos militants sont prêts à vous rencontrer pour connaître vos propositions sur ce dossier et vous exprimer leurs principales revendications.

Jean-Marc Schaeffer

Secrétaire général UNSA Retraités

Place du Retraité dans la société

L'évolution démographique de notre pays se caractérise par une forte augmentation de la longévité et un vieillissement de la société.

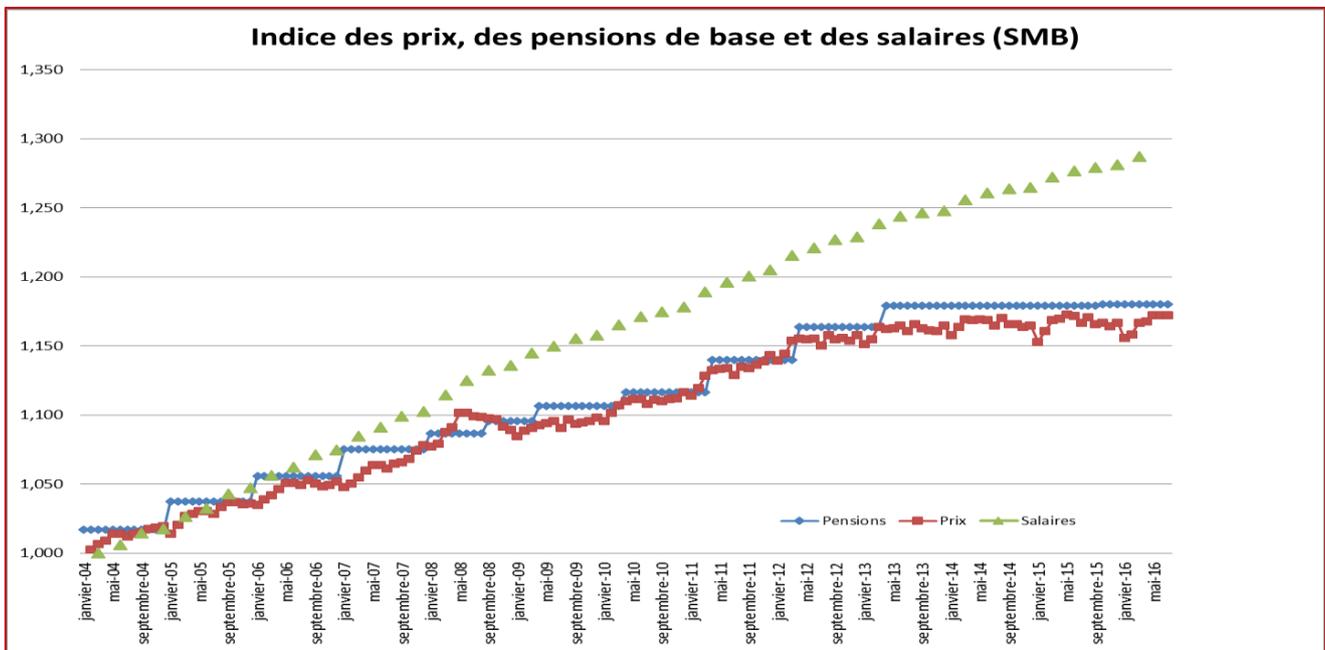
Dans ce contexte, les retraités jouent un rôle important par leur investissement, leur statut de citoyen, leur place de consommateur. Acteurs du lien social, comme aidants familiaux ou (et) bénévoles associatifs, ils contribuent à la solidarité entre les générations.

Pour l'UNSA Retraités, la dignité de toute personne, quel que soit son âge ou son état de santé, doit être respectée en toutes circonstances.

Pouvoir d'achat

Avec une pension moyenne brute de droit direct de 1380 € (en 2013), les retraités ne sont pas les nantis que l'on décrit parfois. Pour les femmes, le niveau des pensions est plus faible encore, puisque leur pension moyenne se limite à 1016 €.

Les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites l'ont démontré, l'indexation des retraites sur l'indice des prix à la consommation n'est pas une méthode satisfaisante pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités. Chaque année, les retraites perdent 1 % par rapport au salaire des actifs qui progresse plus vite que l'inflation.



Pour en finir avec cette dégradation, l'UNSA Retraités revendique :

- ✓ Une revalorisation des pensions qui tienne compte à la fois de l'évolution des prix et de l'évolution du salaire mensuel de base.
- ✓ Pour une carrière complète, une pension égale au moins au SMIC, base 35 heures.

Protection Sociale

Notre système de protection sociale, dont la Sécurité Sociale en est le pilier essentiel, repose sur le principe de solidarité entre tous les citoyens. Il constitue un acquis social, qu'il est indispensable de sauvegarder.

La politique de santé doit renforcer et clarifier le rôle et la place de l'Assurance Maladie et des Complémentaires Santé. Les aides pour l'acquisition d'une Complémentaire Santé doivent être généralisées à l'ensemble des retraités.

Cette politique doit permettre un accès aux soins pour tous, sur l'ensemble du territoire, en assurant une répartition équilibrée des professionnels de santé et des structures médicales. Elle doit également renforcer les campagnes d'éducation et de prévention.

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) améliore leur prise en charge. Il est essentiel qu'elle soit intégralement appliquée et que le financement du risque « perte d'autonomie » soit sérieusement renforcé, afin de diminuer les restes à charge insupportables pour de nombreux retraités.

CONTACT : UNSA Retraités 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62 Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

rose-helene.caboste@unsa.org

CONTACT LOCAL :